



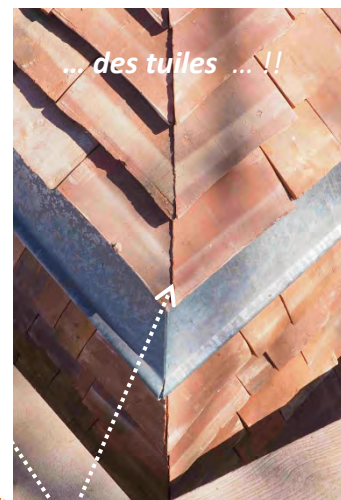
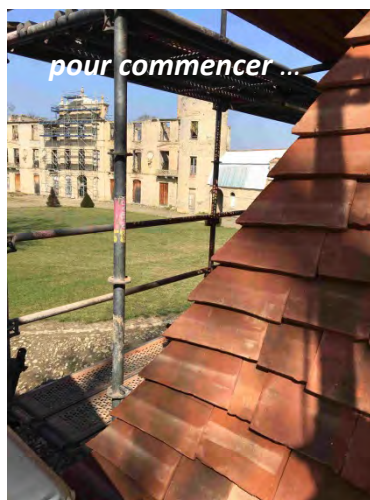
Chers fondateurs, Chers amis de Villemont,

Il ne sera guère question que de toitures dans cette 23^{ème} lettre puisque telle est notre unique occupation sur le bâtiment Est, depuis maintenant plus de 6 mois : reconstruction totale des lucarnes, restitution de leurs décors, littelage, couverture, arêtières, choix esthétiques d'étanchéité ... autant de sujets déjà évoqués, en partie. Ils demeurent néanmoins notre quotidien en ce début d'année (page 1 et 3).

Beaucoup de travaux en extérieur, aussi. Sur lesquels nous reviendrons plus tard.

En revanche, prenons le temps de faire un bref voyage dans le temps. Juste pour se souvenir (page 2)

Et une évocation du futur immédiat : la poursuite de la fondation d'entreprise qui supporte les actions de Villemont avec une remarquable efficacité (page 4).



Ces clichés se passent de grands commentaires. On se contente d'admirer le travail minutieux réalisé par Jess, le compagnon maçon et couvreur de Villemont. Difficile géométrie dans la découpe des tuiles, bord à bord. Pour assurer l'étanchéité de l'arêtière, une feuille de zinc dite «noquet» (cf lettre n° 12) recouvre les deux tuiles d'arête et se trouve cachée par celles du rang supérieur. Evidemment, il s'agit de tuiles artisanales cuites au bois (cf lettre n° 10) d'un aspect magnifiquement irrégulier. A cent lieues des fabrications industrielles standardisées. Même celles dites « MH ». (Nota : Les bandes blanches proviennent d'une laitance de séchage, marquée par les claies avant cuisson. Elles disparaissent après quelques mois en toiture).

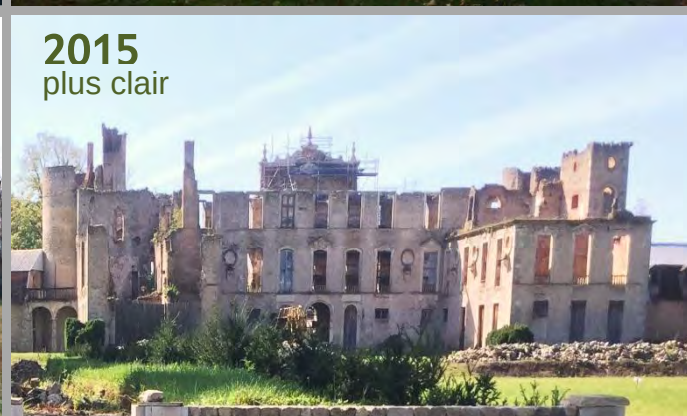
effets d'arête



au petit jeu : « avant/après »

hier ...

... et maintenant



Bien sûr, il reste beaucoup à faire, mais les choses ont tout de même un peu changé ...

... toujours les toits ...



Depuis le début de l'année nous nous appliquons à couvrir le versant Est de la toiture du bâtiment adossé au colombier. Le versant sur cour d'Honneur a été couvert au cours de l'été et de l'automne dernier (cf lettre n°22). La particularité ici est d'une lucarne en bois (au premier plan et ci-dessous), à la différence de celles maçonnées ailleurs (telle celle en 2nd plan). Sur la photo : littelage en cours.

la brique



La lucarne au 2nd plan de la photo de haut de page est construite en briques, comme celles de l'autre versant sur cour d'Honneur. Avec toutefois un fronton différent, en demi lune tandis que sur cour ils sont en triangle (voir ci-après).



le bois

D'après la documentation en notre possession, une lucarne se trouvait bien, coté ferme (ci-contre), au dessus du préau en bois qui prolonge le corps de bâtiment maçonné.



Elle est le pendant de celle située en vis-à-vis qui réhausse l'arc donnant sur le préau, coté cour d'Honneur (ci-contre, à gauche).

Mais il était impossible de réaliser cette lucarne, comme les autres, en briques. C'eût été, en effet, une anomalie architecturale que de faire reposer une structure maçonnée sur un support bois comme l'est le préau. D'où le parti d'une réalisation aussi en bois, fronton et décors latéraux compris (prochaine lettre).



moulages et décors (suite de la lettre n° 22)



Les lucarnes alternent des frontons triangulaires et en demi-lune. L'organisation est identique sur chacun des quatre bâtiments qui encadrent les colombiers en vis-à-vis de la Cour d'Honneur (Est et Ouest) : triangle coté cour intérieure, et demi lune coté extérieur (cf lettre n°19)).

En revanche, les autres décors sont identiques : soubassements, volutes ... Dans leur état actuel, résultat des travaux de restauration du XIXème, les ouvertures des lucarnes ont été agrandies par rapport à celles d'origine du XVIIIème (cf lettre n°19 page 2).

Les modillons en volutes et les soubassements de fenêtres ont été moulés à partir de gabarits créés en « négatif » avec un original restauré

On utilise un mélange de ciment blanc et de chaux pour aboutir à cette «pierre reconstituée», très prisée à la fin du XIXème, au moment d'une très importante campagne de travaux à Villemont (1865/1870).

Les lucarnes triangulaires sont ornées d'un pot à feu qui trône au sommet. Un seul exemplaire subsiste qui a servi de modèle pour réaliser le moule le quel a lui-même permis de reproduire à l'identique le décor d'origine.

Voir à droite les photos de ces étapes.



fondation d'entreprise : nouveau départ

En 2009, une première fondation d'entreprise est née. C'est une structure de mécénat exclusivement dédiée à Villemont. Et c'est en cela qu'elle est unique en France car aucune autre institution de ce type n'existe à ce jour, consacrée entièrement au soutien d'un monument historique désigné.

Certes, des opérations de mécénat de plus en plus nombreuses sont conduites aujourd'hui.

Mais elles le sont toutes de façon ponctuelle, à travers des institutions nationales existantes (Fondation pour les Monuments Historiques de la « Demeure Historique » ou Fondation pour le Patrimoine des « VMF » ...)

Ils ont à cœur de participer à une œuvre de préservation d'un élément majeur du patrimoine architectural auvergnat. Qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés. Sans eux rien ne serait possible à ce niveau. Car c'est grâce à la fondation d'entreprise que deux emplois à plein temps d'un compagnon maçon et d'un tailleur de pierres ont pu être créés en 2010 et 2011.

Avec la reconduction prochaine de la fondation d'entreprise, ces deux emplois seront maintenus et on caresse même l'espoir un peu fou, si les adhésions s'y pretent, de pouvoir organiser un emploi supplémentaire de menuisier doté d'un atelier sur place.

Il y a plus de 120 ouvertures sur le seul château. Le travail ne manquera pas !



Villemont quant à lui a décidé de poursuivre son bonhomme de chemin.

Non pas seul, loin de là.

Mais bien au contraire, très généreusement soutenu par des chefs d'entreprise auvergnats, installés ou vivant en Auvergne.

POUR LES MECENES EN PUISSANCE

Le mécanisme de la fondation d'entreprise repose sur un crédit d'impôts de 60% (IS, BIC, BNC). Ce qui signifie que 1000 € de don, compte tenu d'un crédit de 600 € représentent une dépense réelle de 400 €.

Pour toute marque d'intérêt : infos@villemont.net